

**Contrat de Relance et de transition écologique
de la Communauté de communes de Cœur d'Yvelines**

Établi entre

L'État, représenté par le Préfet des Yvelines, Monsieur Jean-Jacques BROT,

et

La Communauté de communes Cœur d'Yvelines », représentée par son Président Monsieur Hervé PLANCHENAUULT,

Introduction :

Le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des démarches contractuelles comme les programmes de Plan Climat Air Energie Territorial, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Maisons France Service, le Programme alimentaire territorial.

L'État accompagnera les projets de l'intercommunalité et de ses communes membres au travers des dotations classiques, comme la Dotation de Soutien à l'Investissement local, la Dotation des Equipement des Territoires Ruraux, ainsi que des autres fonds disponibles, au travers de financements ministériels, d'appels à projets.

Mots du président de l'EPCI

Ce contrat de relance et de transition écologique, déclinaison territoriale du Plan de Relance du Gouvernement, est un nouvel outil.

Il affirme la volonté de l'Etat d'engager un véritable partenariat avec les Collectivités Territoriales.

Ensuite il aborde une démarche de développement au plan écologique, productif et sanitaire qui rencontre les préoccupations des habitants et des élus de nos communes.

Enfin ce contrat intégrateur de différents dispositifs déjà en vigueur confirme un engagement financier de l'Etat sur le moyen terme, qui a favorisé la mise en œuvre des choix locaux d'aménagement du territoire dans notre bassin de vie.

Mot du Préfet des Yvelines :

Au sortir de la crise sanitaire qui a profondément affectée nos territoires, la relance est la priorité de l'État dans le département des Yvelines. Le plan France Relance, de plus de 100 milliard d'euros, est un effort sans précédent pour relever notre économie. C'est également une occasion unique d'accélérer la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Parce que la relance ne peut se faire qu'avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a souhaité leur proposer un nouveau type de contrat intégrateur : le contrat de relance et de transition écologique.

Elaboré par la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, en partenariat avec les services de l'État, ce contrat traduit la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de solidarité.

Signé pour six ans, ce contrat sur-mesure tient compte des spécificités du territoire de Cœur d'Yvelines dans une démarche de différenciation qui guide l'action territoriale de l'État. Il est le fruit d'une réflexion commune des élus et des acteurs locaux quant à l'ambition qu'ils souhaitent porter, les priorités qu'ils se fixent, les projets qu'ils comptent mener.

L'État apportera son soutien à la mise en œuvre de ce contrat, véritable déclinaison territoriale du Plan de relance. Chaque projet fera l'objet d'un appui particulier pour veiller à sa bonne réalisation.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein de ce contrat de relance et de transition écologique pour bénéficier de la dynamique et des partenariats engagés. Ce contrat a donc vocation à évoluer au fil du temps, mais restera la colonne vertébrale du partenariat entre l'État et la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

Vous pouvez compter sur l'engagement plein et entier des services de l'État à vos côtés pour la pleine réussite de cette belle ambition.

I. Les enjeux du territoire

1.1. Principales caractéristiques du territoire

La CC Cœur d'Yvelines est composée des communes d'Auteuil, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Beynes, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Les Mesnuls, Millemont, Montfort-L'Amaury, Jouars-Pontchartrain, Le-Tremblay-sur-Mauldre, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, La Queue-lez-Yvelines Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Rémy-L'Honoré, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Thoiry, Vicq, Villiers-le-Mahieu et Villiers-Saint-Frédéric.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat va permettre d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs sur une échelle pluriannuelle et sur des thématiques stratégiques telle que la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires ruraux de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines ».

Le territoire du contrat de la communauté de communes « Cœur d'Yvelines »

Au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines » est composée de 31 communes et compte 49 717 habitants, avec une densité moyenne de 215,34 hab/km² (sources INSEE au 01/01/2017).

Lors de sa création, le 8 novembre 2004, la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines » était composée de six communes membres : Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, puis de sept communes au 1^{er} janvier 2007, avec l'adhésion de Villiers-Saint-Frédéric.

Au 1^{er} janvier 2014, le périmètre de la Communauté de Communes s'est élargi à 24 autres communes : Auteuil, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Les Mesnuls, Millemont, Montfort-L'Amaury, Neauphle-le-Vieux, La Queue-lez-Yvelines, Saint-Rémy-L'Honoré, Thoiry, Le-Tremblay-sur-Mauldre, Vicq, Villiers-le-Mahieu.

Cette extension de périmètre résulte de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) des Yvelines adopté en décembre 2011.

La communauté regroupe alors 31 communes et 48 074 habitants (population municipale au recensement de 2013). La commune la plus importante est Beynes (7 567 habitants).

Territoire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »

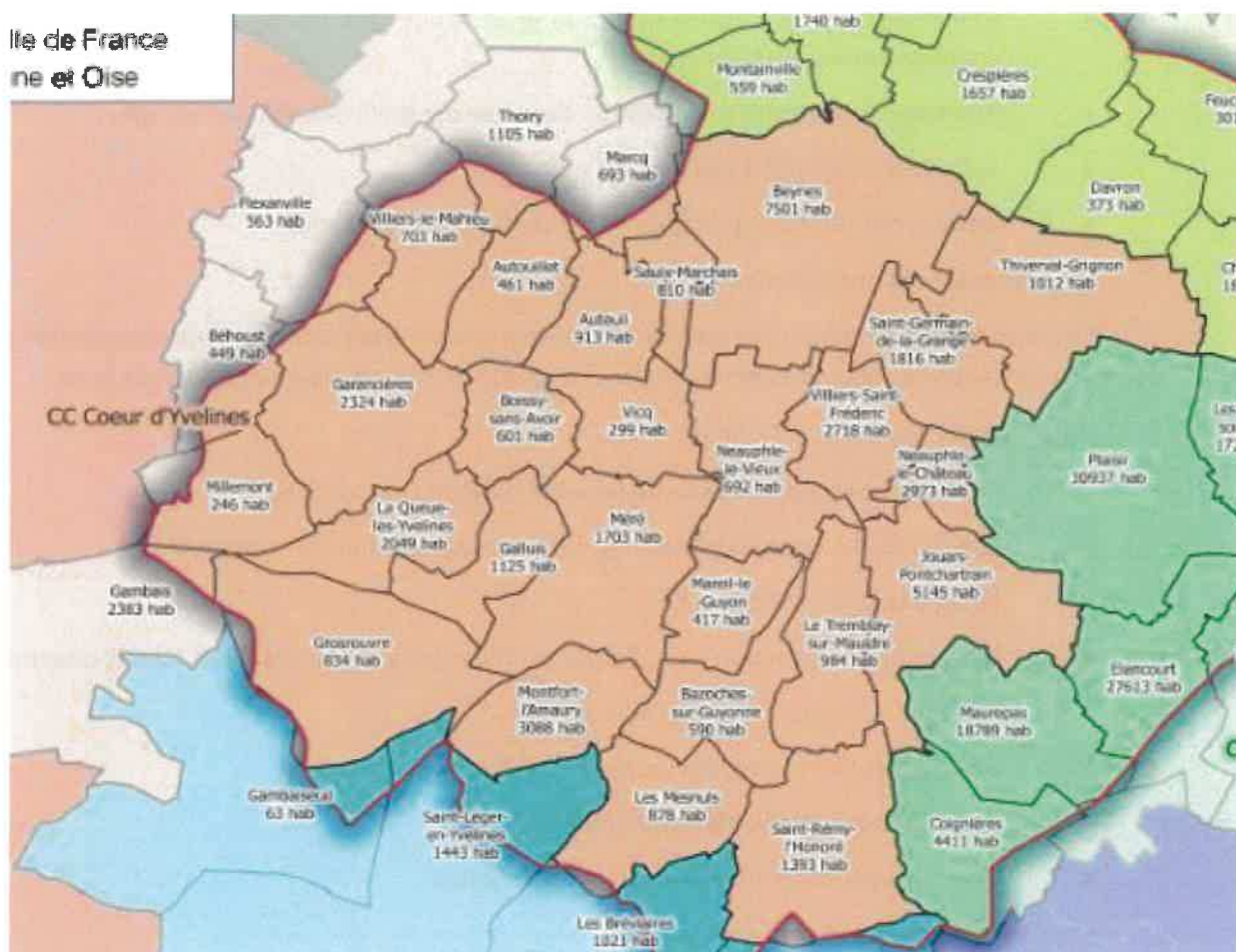


Bien qu'étant situé au centre du département des Yvelines, le territoire profite de sa proximité avec Paris (environ 35 km) et sa petite couronne. Le cœur de l'agglomération parisienne se prolonge, via la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses communes adjacentes (Maurepas, Plaisir...) jusqu'aux limites de la Communauté de Communes.

« Cœur d'Yvelines » est desservie par les nationales N12 et N 191 et par quatre gares SNCF : Beynes, Garancières-La-Queue, Montfort-Méré, Villiers-Neauphle-Jouars.

Communes	Population 2020
Auteuil-le-Roi	955
Autouillet	509
Bazoches-sur-Guyonne	621
Béhoust	460
Beynes	7 662
Boissy-sans-Avoir	646
Flexanville	590
Galluis	1 212
Gambais	2 463
Garancières	2 348
Goupillières	511
Grosrouvre	915
Jouars-Pontchartrain	5 658
La Queue-les-Yvelines	2 180
Le Tremblay-sur-Mauldre	930
Les Mesnuls	857
Marcq	762
Mareil-le-Guyon	377
Méré	1677
Millemont	258
Montfort-L'Amaury	2940
Neauphle-le-Château	3373
Neauphle-le-Vieux	936
Saint-Germain-de-la-Grange	1869
Saint-Rémy-L'Honoré	1568
Saulx-Marchais	937
Thiverval-Grignon	1058
Thoiry	1415
Vicq	398
Villiers-le-Mahieu	794
Villiers-Saint-Frédéric	2838
Total	49 717

Communes situées dans le bassin de la Mauldre :



Le territoire constitue un espace à dominante résidentielle qui accueille de nombreux actifs travaillant dans les pôles d'emplois du cœur de l'agglomération parisienne (Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles, petite couronne, Paris...).

La Communauté de communes « Cœur d'Yvelines » constitue un territoire rural et périurbain au cadre particulièrement attractif. Elle compte un développement urbain relativement limité qui lui permet de préserver jusqu'à présent son caractère rural, son patrimoine naturel et paysager.

Adoptés le 7 octobre 2014, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, traduisant les évolutions des compétences et des périmètres.

Les compétences de l'intercommunalité

Les compétences obligatoires :

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire comprenant :
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités
- La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- La promotion du tourisme
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire comprenant

- La création et l'extension d'aménagements multimodaux à proximité immédiate des gares du territoire
- L'établissement et l'exploitation sur le territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Les compétences optionnelles

La Communauté de communes doit exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins 3 des 9 groupes définis par la loi.

Il s'agit ainsi pour Cœur d'Yvelines :

- Protection et mise en valeur de l'environnement comprenant ;
- Energie et eau pour les bâtiments, équipements et véhicules communaux
- Energie pour l'éclairage public
- Diagnostic et rénovation énergétique pour les opérations déclarées d'intérêt communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie
- Elaboration du Programme Local de l'Habitat Intercommunal
- Assistance et contrôle du peuplement animal
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Voirie d'intérêt communautaire :
- Rond-Point des Artisans à Jouars-Pontchartrain
- Dénivellation rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric
- Route des Nourrices à Thiverval-Grignon
- Rue des Artisans à Jouars-Pontchartrain
- Délaissé du Pontel à Villiers-Saint-Frédéric
- Entretien des candélabres d'éclairage public
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- Achat groupé de livres et supports d'information pour les médiathèques et bibliothèques
- Achat groupé des repas pour les services de restauration scolaire
- Gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire :
- Piscine située à Montfort l'Amaury
- Gymnase situé à Montfort l'Amaury
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Gestion de structure multi accueil déclarée d'intérêt communautaire : crèche « Cœurs d'enfants » à Neauphle-le-Château

Elles sont optionnelles dans la mesure où un choix préalable est possible. Une fois ce choix inscrit dans les statuts, les compétences concernées s'appliquent à toutes les communes membres.

Les compétences facultatives

Il s'agit des compétences que les communes décident de transférer sans obligation légale.

Elles comprennent à ce jour :

- Frais d'affranchissement
- Soutiens financiers pour des projets d'investissement, sous condition d'éligibilité.
- Service commun d'instruction du droit des sols
- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours

1.2. Les enjeux et la stratégie du territoire

STRATEGIE DE L'ÉTAT SUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

Soucieux de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibré visant à garantir le développement de chaque territoire, l'État s'attache à valoriser les atouts des espaces ruraux, tout en soutenant les logiques de coopération avec les territoires urbains. Par leurs ressources et richesses naturelles, la diversité des activités qui y sont implantées, la qualité du lien social, leurs richesses culturelles ou encore leur potentiel d'innovation, les territoires ruraux sont une force et une chance pour la France.

Le département des Yvelines est un territoire de transition qui intègre :

- une frange urbaine dense en première couronne de l'agglomération parisienne et un chapelet de zones urbanisées le long des principaux axes de communication : 85 communes du département sont incluses dans l'unité urbaine de Paris ;

- un vaste espace agricole et forestier, moins densément peuplé, soumis à une dynamique de périurbanisation forte et diffuse.

La ruralité yvelinoise se caractérise par l'importance :

- des espaces naturels agricoles et forestiers (30% de zones forestières, 39% de zones agricoles, deux parcs naturels régionaux), une filière agricole diversifiée et une forte influence rurale ;
- de la part des communes rurales sur le territoire départemental :
 - 171 communes sont rurales sur les 262 du département des Yvelines ;
 - elles représentent 65% de la superficie du département et 11% de la population ;
 - 9 intercommunalités sur les 10 du département des Yvelines comptent au moins une commune rurale ;
- de l'influence urbaine et périurbaine sur les territoires ruraux.

La **Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »** (CCCY) est une intercommunalité rurale comptant trois communes sur 31 considérées comme périurbaines (Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Villiers-Saint-Frédéric). La majorité de la population (79%) réside dans une commune rurale.

A l'exclusion de la commune de Villiers St Frédéric, toutes les communes sont éligibles à la DETR. La Communauté de communes l'est également.

Les enjeux auxquels sont confrontées les communes rurales de la CCCY concernent notamment l'accès aux services et aux soins. La proximité de l'unité urbaine de Paris et les liens qui existent entre zones rurales, zones périurbaines et zones urbaines créent aussi des besoins et enjeux spécifiques en termes de transports. L'État veille également à la mise en œuvre d'une politique du logement respectant les orientations en termes de mixité sociale.

En l'espace de cinq ans, le paysage de l'intercommunalité des Yvelines a profondément changé, en application des schémas régional et départemental de coopération intercommunale, issus des lois dites MAPTAM (loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropole) et NOTRe (loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République). L'État a accompagné ces évolutions qui ont permis, entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2017, de ramener de 21 à 10 le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Cette rationalisation permet aux communes et aux intercommunalités de concevoir des visions partagées du développement de leur territoire et d'offrir le meilleur service au meilleur coût pour leurs habitants.

Pour tenir compte des évolutions du périmètre intercommunal, une réforme des arrondissements des Yvelines a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, permettant de rapprocher les périmètres des arrondissements de ceux des intercommunalités. Pour 8 intercommunalités sur les 10 que compte le département, l'ensemble des communes sont aujourd'hui couvertes par un même arrondissement. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes de Gambais et Thiverval-Grignon ont ainsi rejoint l'arrondissement de Rambouillet.

L'implication de l'État aux côtés des communes et des intercommunalités, en particulier au sein des territoires ruraux, se traduit aussi par la mobilisation des moyens financiers de la dotation de soutien à l'investissement public local, créé par le gouvernement en 2016 pour relancer l'investissement public local, et de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

De 2017 à 2021, ont ainsi été mobilisés pour la CCCY :

Dotation d'équipements des territoires ruraux :

Detr 2017 :

- Autouillet : 4 744 € pour des travaux de mise aux normes PMR de bâtiments communaux,
- Autouillet : 3 356 € pour des travaux de mise aux normes de la cour et du portillon de l'école et 8 861 € pour des travaux de mise aux normes PMR de la mairie,
- Beynes : 16 335 € pour des travaux de mise aux normes de l'école Jacques Prévert,
- Grosrouvre : 110 859 € pour la création d'une maison d'assistance maternelle,
- Jouars-Pontchartrain : 3 319 € pour des travaux de mise en accessibilité PMR de 7 quais de bus et 19 641 € pour des travaux de mise aux normes PMR de l'entrée de l'école Jacques Prévert,
- Les Mesnuls : 80 521 € pour les travaux de réhabilitation pour la mise en place d'un centre d'accueil périscolaire,
- Méré : 16 964 € pour les travaux de construction d'un terrain multi-activités,
- Vicq : 34 138 € pour des travaux de mise aux normes PMR du musée des arts naïfs,

- Si des festivités d'Auteuil et d'Autouillet : 1 521 € pour des travaux de mise aux normes PMR de la salle des fêtes.

Detr 2018

- Autouillet : 117 000 € pour la construction d'un complexe scolaire,
- Beynes : 49 313 € pour des travaux de mise aux normes du restaurant scolaire de l'école Victor DURUY,
- Garancières : 117 000 € travaux de transformation de l'ancienne trésorerie en centre de loisirs et d'accueil périscolaire,
- Grosrouvre : 9 501 € pour des travaux de mise en accessibilité PMR de la mairie et de l'église,
- Jouars-Pontchartrain : 10 950 € pour des travaux de mise en accessibilité du gymnase de la Bonde et 2 924 € pour l'acquisition de deux tni pour des classes élémentaires de l'école Jacques Prévert,
- Marcq : 9 642 € pour les travaux d'installation d'un système de vidéo protection sur la commune,
- Méré : 61 336 € pour les travaux d'extension de la mairie,
- Millemont : 15 878 € pour des travaux de restauration de la mairie,
- Villiers le Mahieu : 24 049 € pour des travaux de construction d'un terrain multisports.

Detr 2019

- Beynes : 61 173 € pour des travaux de mise aux normes de l'école Anatole France,
- Jouars-Pontchartrain : 20 918 € pour des travaux de mise en accessibilité PMR du foyer rural et 8 417 € pour la rénovation thermique du gymnase Phélypeaux,
- Millemont : 1212 586 € pour l'aménagement de liaisons douces,
- Thiverval-Grignon : 5 217 € pour des travaux de réfection totale de l'installation électrique de l'école maternelle et 34 357 € pour la construction et l'aménagement d'équipements multisports à Folleville,
- Vicq : 21 178 € pour des travaux d'isolation de la toiture du musée communal.

Detr 2020

- Bazoches sur Guyonne : 195 000 € pour des travaux de création d'une nouvelle salle de classe et extension de la petite salle d'entrée,
- Béhoust : 105 064 € pour des travaux d'extension de l'école primaire,
- Jouars-Pontchartrain : 70 498 € pour des travaux d'aménagement de salles de classe dans le bâtiment JP4,
- La Queue Les Yvelines : 1 104 € pour les travaux d'aménagement d'un tni sur l'école Marcel Bouquet,
- Mareil Le Guyon : 52 686 € pour les travaux de charpente de l'église Saint-Mesnil d'un terrain multi-activités,
- Vicq : 34 138 € pour des travaux de mise aux normes PMR du musée des arts naïfs,

- Si des festivités d'Auteuil et d'Autouillet : 1 521 € pour des travaux de mise aux normes PMR de la salle

DSIL (Dotation de soutien à l'investissement public local).

DSIL 2017 contrat de ruralité :

Porteur du projet	Libellé du projet	Montant de dotation obtenu
Mairie de Saint rémy L'honoré	Revitalisation de centre bourg	98 000,00 €
Mairie de VICQ	Acces au musée des arts naïfs	10 000,00 €
Mairie de GROSROUVRES	Création d'une maison d'assistante maternelle	13 000,00 €
Mairie de le TREMBLAY SUR MAULDRE	Création d'une maison d'assistante maternelle	20 500,00 €
Mairie d'AUTOUILLET	Restauration de l'église de notre dame de l'Assomption	30 000,00 €
Mairie d'AUTEUIL	Accès PMR aux bâtiments communaux	2 100,00 €
Mairie de SAULX MARCHAIS	Aménagement d'une aire de jeux et de loisirs	4 400,00 €

DSIL 2018 Contrat de ruralité

Porteur du projet	Intitulé détaillé du projet	Subvention DSIL 2019
Mairie GALLUIS	Aménagement intérieur de la mairie	150 168,00 €
Mairie THOIRY	Construction d'une MSAP	144 625,00 €
Mairie BOISSY SANS AVOIR	Aménagement d'accessibilité des ERP	9 599,15 €

DSIL 2018 Grand Plan d'investissement (GPI)

Porteur du projet	Libellé du projet	Montant de DSIL obtenu
Mairie de Saint-Germain-de-la-Grange	Création d'une liaison douce reliant le haut et le bas du village	157 807,00 €

DSIL 2018 : projets structurants :

Porteur du Projet	Libellé du projet	Montant de DSIL obtenu
Mairie des MESNULS	Rénovation d'un bâtiment communal pour un accueil périscolaire	50 000,00 €

DSIL 2019 contrat de ruralité

Porteur du projet	Libellé du projet	Montant de DSIL obtenu
Mairie Auteuil	Rénovat ion des couvertures des bât ments communaux	60 000,00 €
Mairie Autouillet	Construct ion d'un complexe scolaire	100 000,00 €
Mairie Saulx-Marchais	Construct ion centre technique et réhabilitat ion bibliothèque	45 000,00 €
Mairie Vicq	Restaurat ion du musée d'Art Naïf	29 000,00 €

DSIL 2019 GPI

Porteur du projet	Libellé du projet	Montant de DSIL obtenu
Mairie de MERE	Remplacement des luminaires d'éclairage public	50 000,00 €

DSIL 2020 Contrat de ruralités

Porteur du projet	Libellé du projet	DSIL obtenu
Mairie des Mesnuls	Rénovat ion / Isolat ion du presbytère	66 000,00
Mairie JOUARS	Rénovat ion salles de classes	72 000,00

DSIL GPI 2020

Porteur du projet	Libellé du projet	Montant de DSIL Rambouillet
Mairie Des Mesnuls	Rénovation thermique de classes de primaire	56 000,00 €
Mairie de La queue Lez Yvelines	Développement de mobilité	140 000,00 €
Mairie de St Rémy L'Honoré	Rénovation thermique salles de clases	115 516,00 €
Mairie de BEYNES	Rénovation du centre culturel « la Barbacanne »	387 706,00 €

DSIL 2021 Plan de relance exceptionnel

Porteur du projet	Libellé du projet	DSIL obtenu
Saint Remy L'Honoré	Rénovation thermique de la nouvelle Mairie	250 000,00

DSIL 2021 Plan de relance exceptionnel rénovation thermique

Porteur du projet	<u>Intitulé détaillé du projet</u>	Montant subvention DSIL rénovation énergétique obtenu (AE 2021)
BEYNES	Rénovation thermique des toitures du centre culturel de la Barbacane	227 500,00
JOUARS PONTCHARTRAIN	rénovation d'un bâtiment scolaire suite à incendie	97 068,58 €
VICQ	Rénovation thermique Musée d'art naïf	126 629,00 €

Afin d'atteindre les objectifs du présent contrat, celui-ci prévoit un ensemble d'actions concrètes et opérationnelles répondant aux principaux enjeux identifiés sur le territoire. Une liste précise de projets présentés dans l'annexe financière, et, chacun dans une fiche action sont identifiés pour un financement au titre des différents financements possibles dédiés aux contrats de relance et de transition écologique ainsi qu'autres co-financements.

Le dispositif des contrats de relance, proposé par l'État aux intercommunalités dans la continuité des actions existantes et des priorités issues des comités interministériels aux ruralités, doit permettre, sur l'ensemble de la période de contractualisation (2021-2026), de :

- coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire,
- fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

L'État accompagne les intercommunalités dans l'élaboration de ces contrats et l'identification des projets qui seront mis en œuvre. Il s'inscrit aussi en partenariat avec les acteurs du territoire, dont le Conseil Départemental des Yvelines.

Le contrat de relance et de transition écologique conclu avec la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines » doit donc permettre à celle-ci de structurer son action et de favoriser la coordination entre les partenaires du territoire, pour traiter les enjeux que rencontrent les communes rurales de l'intercommunalité et accompagner les projets identifiés sur la durée du contrat.

Les quatre principaux axes stratégiques de l'EPCI Cœur d'Yvelines :

- Développement économique :

- Aménagement économique : inventaire du foncier disponible, développement de zones d'activité, identification des opportunités économiques, recensement des activités existantes et des besoins, potentialités de développement, soutien aux communes pour le maintien du commerce de proximité et la réhabilitation des locaux commerciaux ;
- Engagement de l'intercommunalité dans le soutien, l'ancrage et le développement des entreprises sur le territoire en relation avec la Région, chef de file du développement économique, Initiative Seine Yvelines et les Chambres consulaires ;
- Mise en relation recherches professionnelles / offres des entreprises : face à la difficulté pour les entreprises de trouver du personnel qualifié et à proximité, nécessité d'une mise en relation entreprises / personnes en recherche professionnelle. Idée du rapprochement entre le lieu de résidence et l'emploi.

- Mobilité :

- Étude sur les besoins de mobilité sur le territoire avec focus sur rabattement vers les gares. La mobilité constitue un enjeu crucial pour le développement et l'attractivité économique du territoire et un des leviers pour lutter contre le réchauffement climatique. L'objectif est l'établissement d'un état des lieux précis des dynamiques territoriales liées à la mobilité, et d'apporter une connaissance fine en matière de déplacements et de transports. Dans un second temps, cette étude doit permettre de présenter des solutions opérationnelles à la problématique des déplacements sur le territoire particulièrement pour le rabattement vers les gares

- Mobilités alternatives : développement de l'autostop partagé sur les 31 communes du territoire, du transport à la demande (dispositif IDFM) sur les heures creuses et de stationnements sécurisés pour les vélos sur les gares du territoire.

- Préservation du patrimoine : aménagement et développement du territoire respectueux de son patrimoine et de son identité rurale. Développement maîtrisé et adapté au caractère rural du territoire en le préservant d'une urbanisation excessive.

- Politique d'économies d'énergie : compétences statutaires de Cœur d'Yvelines pour l'énergie des bâtiments publics et les consommations de fluides. Dans ce cadre, un soutien aux communes a été institué pour leurs actions de rénovation énergétique et thermique de l'éclairage public et des bâtiments communaux. De plus, le Plan Climat Air Energie Territorial sera rédigé en 2021 avec la volonté, suite à un diagnostic du territoire, d'établir une stratégie territoriale opérationnelle et un programme d'action concret concourant à une meilleure qualité de l'air et une maîtrise des consommations énergétiques.

II. Volet transition écologique

2.1. Promouvoir la sobriété et la performance énergétique

Le transport routier est le principal émetteur de GES sur le territoire intercommunal et le secteur du bâtiment, le principal consommateur d'énergie.

La Communauté de Communes a réalisé un audit énergétique concernant 57 bâtiments avec la volonté de réduire de façon significative les émissions de GES par la réhabilitation des bâtiments et la modification des comportements des usagers. La Communauté de Communes, outre le soutien dans la recherche de financement de ce type d'opérations, supporte la moitié du reste à charge de ce type de travaux des communes à travers un fonds de concours dédié. A titre d'exemple, la commune de Vicq a bénéficié d'un financement intercommunal de 50% pour une étude sur la géothermie du musée ; l'intercommunalité a également financé pour moitié le changement des fenêtres et de la chaudière de l'école d'Auteuil-le-roi afin de diminuer les consommations et l'émission de GES.

Plusieurs communes de Cœur d'Yvelines sont engagées dans un processus pluriannuel de diminution de la consommation énergétique de l'éclairage public par l'adoption du leds. La Communauté de Communes, via un fonds de concours, est susceptible de financer 50% du reste à charge de ce type de travaux. Les communes de Villiers-Saint-Frédéric, Jouars-Pontchartrain, Flexanville ou encore Méré ont bénéficié de ces financements intercommunaux.

L'EPCI a engagé un Plan Climat Air Energie Territorial comportant des stratégies territoriales réalistes et privilégiant des mesures opérationnelles adaptées au territoire. Il sera composé d'un diagnostic du territoire, de définition des priorités et objectifs, d'un programme d'actions et du dispositif de suivi de ces actions.

La collectivité lance également régulièrement des actions de sensibilisation aux bons gestes du tri et l'encouragement au compostage des déchets verts.

2.2. Promouvoir la mobilité durable

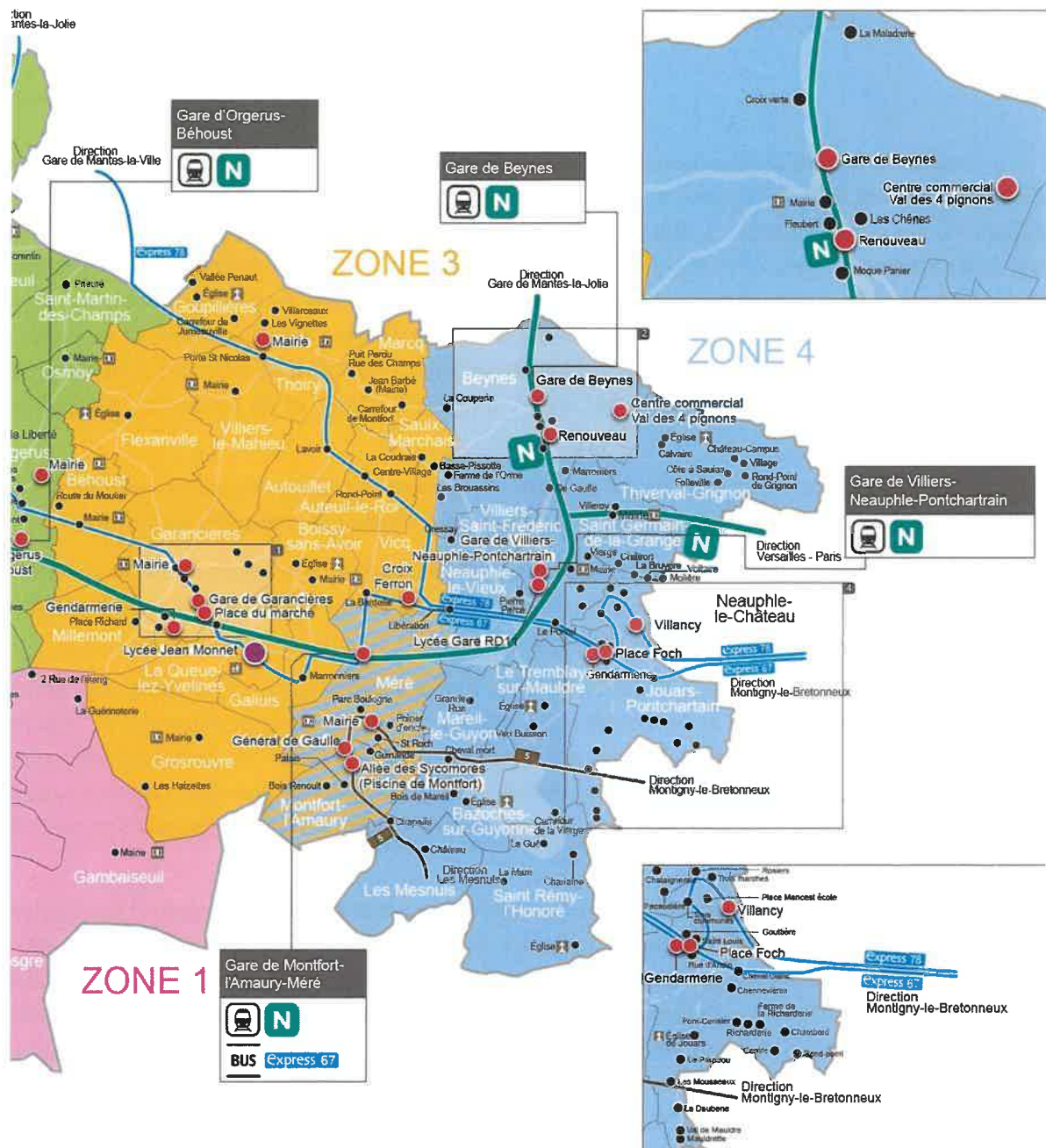
La Communauté de Communes va engager une étude sur les besoins de mobilité afin de permettre de superposer les différents types de déplacement en fonction des moyens de transport utilisés et faire apparaître des points modaux. L'objet de l'étude sera, tout d'abord, d'établir un état de lieux de l'offre de transport existante avec une analyse des flux incluant les pôles générateurs de déplacement, tout particulièrement les gares. Ensuite, la collectivité analysera les besoins de déplacement selon les différents publics, les motifs de ces déplacements et les freins à l'utilisation des différents modes de mobilité. L'objectif est de mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'offre existante et d'en faire ressortir les carences par rapport aux besoins identifiés. Enfin, un plan d'actions et de solutions opérationnelles sera établi.

Cœur d'Yvelines, compétente en matière de gestion des parcs de stationnement des gares, va poursuivre le déploiement du stationnement sécurisés pour vélos pour trois gares du territoire.

La gare de Montfort-Méré a fait l'objet d'importants travaux permettant un meilleur accès ainsi que la garantie d'une place de stationnement pour les usagers, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ces travaux ont participé à encourager les usagers à utiliser le train.

Le dispositif Rezo-Pouce (autostop organisé), déployé sur le territoire, permet aux conducteurs et passagers de se rencontrer aux arrêts dédiés et de voyager ensemble. Ce concept permet de réduire l'impact environnemental (réduction des pollutions atmosphériques), rapprocher les personnes demandeuses en mobilité et formaliser les règles de déontologie et de sécurité relatives au code de la route. Les demandeurs peuvent solliciter des conducteurs identifiés soit sur les arrêts identifiés « Rezo Pouce » soit via l'application smartphone.

Les communes, en partenariat avec le Syndicat Intercommunal des Transports et de l'Équipement de la Région de Rambouillet (SITERR) et Île-de-France Mobilités (IDFM), ont mis en place le transport à la demande sur tout le territoire intercommunal. Ce dispositif est un service de transport collectif et souple disponible sur réservation. La réservation d'un transport s'effectue par téléphone ou via l'application dédiée. Une campagne de communication afin de mieux faire connaître le dispositif aux habitants a été lancée en mai 2021.



Jouars Pontchartrain est lauréate de l'AAP « Continuités cyclables » du ministère de la transition écologique en 2020 pour son projet de création d'une piste cyclable sur un linéaire de 1200 mètres parallèle aux routes départementales 15 et 23, permettant la jonction entre le hameau de Jouars et le centre-ville (rond-point du Château). Ce tronçon se raccordera à la piste cyclable à double sens existante permettant ainsi la connexion avec les pistes cyclables de la RD 912 (route de Paris et du Pontel). Le raccordement avec les pistes cyclables existantes sur la RD 912 favorisera la desserte du Lycée Viollet-Le-Duc et de la gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain.

De plus, la création de ce nouveau tronçon de piste cyclable contribuera à favoriser l'utilisation du vélo pour accéder aux différents établissements scolaires, aux commerces de centre-ville, à l'espace de coworking, à la gare et au parking de covoiturage récemment ouvert route de Paris.

La subvention est accordée à hauteur de 40%, soit 210 800 € sur les 527 000 € de dépenses éligibles.

2.3. La gestion économe des ressources

L'intercommunalité a identifié 155 interventions sur les bâtiments communaux et incite les communes, via un fonds de concours dédié et la recherche d'aides annexes, à réaliser ces travaux. Ceux-ci portent sur des travaux d'isolation thermique, de remplacement des menuiseries ou encore des systèmes de chauffage, entraînant une diminution potentielle des émissions de CO2 de 420 tonnes par an, soit l'équivalent de 420 vols aller/retour Paris-New-York. Sur la période 2017-2019, la Communauté de Communes a ainsi financé près d'un million d'euros de travaux de rénovation énergétique. Pour ses propres équipements, elle a réalisé des travaux conduisant à une diminution significative des consommations énergétiques notamment sur la piscine intercommunale entre 2016 et 2019 (diminution des consommations d'eau de 59%, de gaz de 26% et d'électricité de 19%).

La protection et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations a été confiée au Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (SIAMS) qui, à travers un plan pluriannuel, programme et hiérarchise les aménagements nécessaires à l'amélioration des cours d'eau et à la prévention des inondations.

En matière de déchets, l'EPCI, compétent pour sept des 31 communes, communique et incite régulièrement la population à des améliorations en matière de tri, de limitation des déchets et de pratique du compost, du paillage et du mulching. La Communauté de Communes fournit ainsi des composteurs pour les habitants. Cette sensibilisation est également menée par le SIEED (pour 23 communes de Cœur d'Yvelines) et le SICTOM de Rambouillet (pour une commune). Pour Cœur d'Yvelines, le service public de collecte est organisé en porte à porte pour les ordures ménagères, les emballages, les déchets verts et les encombrants, et en apport volontaire dans les colonnes à verre. Une déchetterie à destination des sept communes dont la compétence déchets est gérée directement par Cœur d'Yvelines est à disposition des particuliers pour les dépôts divers (gravats, encombrants, déchets toxiques et électriques, bûches et souches, piles et batteries...). Les volumes collectés sont en augmentation régulière, notamment du fait de la hausse de la population.

Le décret tertiaire oblige une réduction progressive de la consommation énergétique des bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1000 m², à l'exception des constructions provisoires, des lieux de culte et des bâtiments hébergeant des activités à usage opérationnel à des fins de défense, sécurité civile ou sûreté intérieure. Le décret permet aux propriétaires de choisir entre 2 modalités :

- Soit atteindre par décennie une consommation d'énergie seuil, fixée par arrêté, et définie en fonction de la catégorie du bâtiment ((bureaux, logistique, commerces, etc.).

- Soit réduire progressivement la consommation énergétique du bâtiment (tous usages) de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, 60 % d'ici 2050, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010 (mesure en énergie finale tous usages confondus sur la base de la consommation figurant sur la facture).

Au 31 décembre 2021, seront disponibles toutes les fonctionnalités permettant aux assujettis d'effectuer leurs déclarations de consommation annuelles et les données de consommation devront être remontées au plus tard le 30/09/2022 (données de consommation de l'année 2021, données de consommation de l'année 2020 et données de référence).

Par ailleurs, L.111-18-1 du code de l'urbanisme prévoit une obligation, pour les projets de création ou extension d'un magasin de commerce ou retrait de marchandise de détail ou d'un ensemble commercial dépassant 1000 m² d'emprise au sol, l'installation d'un des dispositifs cités ci-après, sur une surface au moins égale à 30 % de la surface totale de ces aménagements, en toiture du bâtiment ou sur les ombrières surplombants les aires de stationnement prévues par le projet :

- Soit d'un procédé de production d'énergie renouvelable,

- Soit de toitures végétalisées, basées sur un mode cultural garantissant un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation et favorisant la préservation et la reconquête de la biodiversité,
- Soit tout autre dispositif aboutissant au même résultat

2.4. La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette

A travers les PLU, les communes sont engagées dans des actions de protection des espaces naturels et forestiers. La Communauté de Communes s'est engagée dans la création d'un plan sectoriel de cohérence traduisant la volonté des communes de préserver les espaces naturels en la conjuguant avec un développement urbain raisonné, équilibré, harmonieux avec les différentes activités présentes sur le territoire intercommunal. Ce schéma permettra d'identifier et préserver le milieu naturel et valoriser les éléments significativement forts de ces milieux. Les enjeux sont de protéger la biodiversité à travers des actions de protection du milieu naturel.

Les membres de la CCCY sont par ailleurs tous éligibles (hormis les communes carencées au titre de la loi SRU) au dispositif gouvernemental d'aide aux communes (350 millions d'euros sur les années 2021 et 2022), pour les soutenir dans leur effort de construction de logements et participer au financement des équipements publics et autres aménités urbaines rendus nécessaires par l'accueil de nouveaux habitants et l'amélioration du cadre de vie des habitants. Déclenché à partir d'un seuil de densité minimale, ce dispositif accompagne la relance de la construction, tout en la conciliant avec l'objectif national de sobriété foncière. Ce dispositif fait l'objet d'un versement automatique aux communes (sans dépôt de dossier de leur part), en s'appuyant sur les données de la base SITADEL afférentes aux permis de construire autorisés pour tout m² de surface de logement construit au-delà du seuil de densité minimale qui leur est applicable.

III. Volet développement économique durable

3.1. Le soutien aux filières

La Communauté de Communes a soutenu les filières économiques pendant la crise sanitaire en partenariat avec la Région Ile-de-France à travers le fonds de résilience ainsi que l'assistance et conseils aux entrepreneurs. Les communes ont multiplié les dispositifs de soutien en lien avec les institutionnels.

Plus généralement, le développement économique dans le respect de l'identité du territoire est une priorité pour Cœur d'Yvelines. Outre l'accompagnement à l'installation, l'EPCI a développé des zones d'activités ayant pour buts de développer le territoire, l'emploi et rapprocher la population de son lieu de travail.

Cœur d'Yvelines s'oriente également vers un soutien spécifique au secteur agricole à travers le Plan Alimentaire Territorial.

3.2. Pour un aménagement durable des espaces économiques

- L'adéquation de l'offre et de la demande ainsi que la qualité des zones d'activités économiques sont des facteurs clés de l'attractivité d'un territoire. L'EPCI a engagé un recensement des friches à réhabiliter.
- L'étude d'extension de la zone d'activité Pavy II par la création d'une nouvelle zone dite « Pavy III » a débuté. Ce futur potentiel aménagement tiendra compte des composantes écologiques et paysagère ainsi que l'attention soulevée sur le milieu hydrographique.
- AgroParisTech est un établissement d'enseignement public à caractère scientifique, culturel et professionnel implanté sur plusieurs sites en France, dont celui de Thiverval-Grignon, depuis 1826.

L'Etat a décidé de transférer et de regrouper les quatre campus franciliens d'AgroParisTech, dont le site de Thiverval-Grignon, sur un nouveau campus à Palaiseau, à l'horizon 2022.

L'Etat a donc engagé une procédure de cession de son site de Thiverval-Grignon. Cette cession prend la forme d'un appel à projet, ayant pour objet de désigner un repreneur pour le site, dans sa totalité.

La communauté de communes Cœur d'Yvelines a candidaté, aux côtés de l'association Grignon 2026, pour proposer un projet.

Elle prend acte de la remise en cause de l'appel d'offres annoncée et de l'ouverture d'une concertation sous l'égide du préfet des Yvelines sur les modalités de cession du site. Elle défendra dans ce cadre un projet cohérent conforme à ses attentes.

3.3. Pour une agriculture durable et locale

Cœur d'Yvelines s'est investi dans un Plan Alimentaire Territorial pour le Sud-Yvelines en partenariat avec Rambouillet Territoires, la Haute Vallée de Chevreuse, la Bergerie nationale et le PNR afin de promouvoir l'agriculture et sensibiliser le grand public à l'alimentation durable. Les objectifs sont de

- valoriser et pérenniser les filières agricoles et alimentaires du Sud-Yvelines ;
- favoriser la distribution locale et faciliter la contractualisation ;
- sensibiliser, accompagner et former les élus aux enjeux agricoles.

La finalité est d'interfacer les producteurs locaux pour être au plus près des consommateurs en pleine collaboration avec les agriculteurs et suivant leurs besoins.

Le Comité de pilotage, en charge de l'orientation, du pilotage, du suivi des actions et de la communication a été institué. Quatre comités techniques, dont le rôle est d'accompagner les projets alimentaires territoriaux et d'assurer la mise en œuvre des actions et recherche des financements, ont été définis sur les thématiques :

- promouvoir l'agriculture et sensibiliser le grand public à l'alimentation durable
- valoriser et pérenniser les filières agricoles et alimentaires du Sud-Yvelines
- favoriser la distribution locale et faciliter la contractualisation
- sensibiliser, accompagner et former les élus aux enjeux agricoles

3.4. Le soutien à l'emploi

Face au constat de la difficulté pour les entreprises de trouver du personnel de proximité, des apprentis, Cœur d'Yvelines va créer un service « **mise en relation recherches professionnelles / offres des entreprises** ». Ce dispositif permettra le rapprochement entre le lieu de résidence et l'emploi avec des effets bénéfiques à la fois sur les entreprises et les salariés par la proximité lieu de résidence et du lieu d'activité professionnelle ainsi que sur l'environnement par la limitation des trajets domicile-travail.

Partenariat avec les Chambres consulaires

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Île-de-France, en tant qu'établissement public de l'Etat, a pour mission principale la représentation des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics, le développement économique du territoire, l'accompagnement des entreprises et la formation.

Elle assure notamment des missions :

- d'appui, d'animation et de conseil auprès des porteurs de projets, créateurs, repreneurs, cédants d'entreprise et des entreprises en développement ou en difficulté ;
- d'appui et de conseil pour le développement international des entreprises ;
- de formation professionnelle initiale ou continue ;
- de création et de gestion d'équipements, notamment dans le domaine des congrès et salons.

La CCI départementale Versailles-Yvelines assure, sur le territoire des Yvelines, le déploiement des missions de la CCI régionale. A ce titre, elle s'est dotée de moyens pour contribuer au développement économique local, notamment d'une méthodologie et de services permettant d'aider les collectivités locales à mettre en œuvre leurs actions.

Cœur d'Yvelines et la CCI 78 partagent des objectifs communs en termes de développement économique, d'emploi, de formation, d'aménagement et de valorisation du territoire.

Elles ont déjà une longue expérience commune de travail partenarial, notamment sur le développement des réseaux d'entreprises et l'appui à la création d'entreprises.

Les deux organismes ont donc décidé de préciser leurs engagements communs à travers la présente convention et, par la reconnaissance de leurs compétences complémentaires et mutuelles, décident de partager leur savoir-faire et leurs moyens, au service des entreprises et du développement local.

Aussi, à ce titre, elles ont convenu :

- d'apporter un cadre collaboratif inscrit dans la durée entre les deux signataires, sur la base d'engagements réciproques, avec pour objectif général de favoriser le développement des entreprises du territoire,
- de préciser les champs de coopération des deux institutions afin de renforcer mutuellement leur connaissance, leur capacité d'intervention, et la complémentarité de leurs actions,
- de définir ensemble des actions concrètes pour les années à venir.

D'une manière générale, Cœur d'Yvelines et la CCI 78 privilégieront les axes de partenariat suivants :

- le soutien de l'entrepreneuriat
- l'animation du territoire et des réseaux d'entreprises.
- la connaissance du territoire et des entreprises,

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines assure les missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat dans le cadre d'un réseau organisé à l'échelle nationale.

Par son engagement pluridisciplinaire et ses expertises économiques et réglementaires, la CMAY développe à travers sa direction des affaires économiques une offre de services intéressant la création et reprise d'entreprises, le développement et l'implantation d'entreprises sur les territoires, parmi d'autres thématiques d'intervention.

Ce faisant, la CMAY s'appuie sur des partenariats locaux, privés et publics, et agit dans le cadre de dispositifs formalisés.

Par sa compétence *Actions de Développement Économique*, la CCCY tient à répondre aux besoins et aux attentes des autoentrepreneurs et PME dans leur parcours entrepreneurial, de rendre pérenne leur activité sur le territoire et de favoriser l'attractivité de celui-ci.

Partenariat entre les deux parties dans un ensemble d'interventions ayant pour objectifs de :

- Prendre en charge la demande des créateurs d'entreprises dans leur démarche globale de création – reprise d'entreprises
- Accompagner les entreprises artisanales dans leur démarche de progrès
- Faciliter l'implantation d'entreprises artisanales sur le territoire de la CCCY
- Favoriser la connaissance du tissu artisanal du territoire de la CCCY
- Promouvoir les offres de services respectives
- Simplifier l'accès à l'information des professionnels

Plan « 1 jeune, 1 solution » déployé par l'Etat sur le territoire de bassin d'emploi Sud-ouest Francilien dont est membre l'EPCI

Les priorités autour des 3 axes retenus :

- Soutien à l'investissement pour les entreprises ayant des projets (industrie numérique)
- Soutien aux entreprises en difficultés et aux secteurs durablement impactés par la crise
- Aide à l'embauche, notamment des jeunes à travers le programme 1 jeune/1 solution.

IV. Volet cohésion des territoires.

4.1. La reconquête des centre-bourgs

Cœur d'Yvelines intervient financièrement, par l'intermédiaire d'un fonds de concours, pour le maintien du commerce local et de l'artisanat. Elle accompagne ainsi les communes dans la préservation de leur centres-bourgs (aide financière à la réhabilitation de bâtiments) et dans le maintien du commerce local (fonds de concours dédié au développement économique).

Deux communes du territoire (Beynes et Jouars-Pontchartrain) se sont engagées dans le dispositif « Petites Villes de Demain ». Ce dispositif d'Etat constitue un outil de la relance au service des territoires. Il doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux économiques, écologiques, démographiques, numériques et de développement. Cœur d'Yvelines est partenaire à la convention.

La convention d'adhésion des deux communes a été signée le 26 mai 2021.

Le programme « Petites villes de Demain » prévoit la création, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion, la création d'Opération de revitalisation territoriale (ORT).

Dans le cadre du programme, et du plan de relance en général, la banque des territoires finance par ailleurs des managers de commerce à hauteur de 20 000 euros par an sur 2 ans et dans la limite de 80 % du coût supporté par la collectivité. Les demandes sont à déposer avant le 31 octobre 2021. La banque des territoires soutien par ailleurs les intercommunalités dans la création de foncières de commerce.

4.2. L'amélioration de l'offre de services au public

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, les opérateurs nationaux de services au public et des partenaires locaux, la mise en place d'une Maison de services au public (MSAP) permet à la commune de jouer un rôle structurant de bourg-centre au moyen d'une réalisation s'inscrivant dans un projet global de développement de l'attractivité des territoires ruraux. Cette structure labellisée mutualise des services de proximité relevant de l'Etat, des collectivités territoriales, ou leur groupements, d'opérateurs nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public. L'accessibilité des services au public sur l'ensemble du territoire national est décrite comme un enjeu prioritaire pour le Gouvernement.

Une volonté politique a émergé afin d'installer ce dispositif à Thoiry.

Cet espace mutualisé de services au public est labellisé par le Préfet de département ; il délivre une offre de proximité et qualité à l'attention de tous les publics. Constituée d'une structure porteuse, la MSAP réunit plusieurs opérateurs.

De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les MSAP articulent présence humaine et outils numériques. Les Maisons de services au public sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics.

Ce projet s'inscrit au titre des engagements de l'équipe communale et adhère aux objectifs du développement durable soutenus par l'Etat et ses partenaires nationaux. Il répond non seulement à l'intérêt national mais également à celui de l'intérêt local dans le cadre de nouvelles perspectives de nivellement des territoires en matière d'inégalités.

La commune se doit d'offrir aux citoyens des moyens de proximité pour permettre à chacun d'accéder aux services publics. La commune et ses environs souffrent d'un manque de d'accès aux zones d'emplois extra muros, aux services, aux administrations publiques.

La rurbanisation tend à développer les espaces ruraux suite à une politique inflationniste de l'habitat ; pour autant, ces citoyens qui n'ont d'autres choix que de s'éloigner des villes pour satisfaire un besoin d'habitat décent, voire tout simplement d'une qualité de vie, se trouvent malheureusement soustraits à une offre de proximité des services publics. La commune de Thoiry centralisera un besoin de proximité accessible à tous, en tant qu'axe central.

- Les retombées économiques :

Un tel dispositif représente un coût non négligeable pour une petite collectivité qui impose une recherche d'aides financières pour alléger la charge liée à la création et à l'aménagement de la Maison des services au public. Pour autant, il génère des retombées directes et indirectes sur les territoires ayant développé des politiques volontaristes en la matière ; source d'attractivité complémentaire et de développement économique pour les commerces et la réserve de Thoiry.

- Les retombées environnementales :

Allier proximité, c'est aussi considérer une économie non négligeable en terme de déplacements et contribuer au développement durable, prévenir les risques de pollution. Permettre d'accueillir un public dans un établissement aux normes de sécurité en vigueur et répondant aux obligations en termes d'accessibilité.

- Les retombées sociales et sécuritaires en permettant aux concitoyens d'obtenir l'information, réduire les inégalités sociales, rendre accessible les services publics au plus grand nombre et aux personnes à mobilité réduite.

D'autres projets sur le territoire sont susceptibles de naître à l'initiative des communes.

4.3. Le développement de l'accès au numérique

Dans le cadre du développement économique, Cœur d'Yvelines a accompagné les communes dans l'offre aux entreprises en répondant à des besoins identifiés pour l'ensemble du territoire par la mise en place de co-working.

Les tiers-lieux de travail ou co-working sont des espaces physiques de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Ils permettent de mettre à disposition des usagers des ressources partagées entre les membres (immobilier, technologie, équipement, connaissances). L'objectif est de favoriser la créativité, l'initiative et le partage dans un lieu ouvert, accessible et de formes diverses.

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a contribué à la multiplication de ces dispositifs.

Sur le territoire de Cœur d'Yvelines, le constat était une quasi-absence de ce type d'offre, à l'exception d'une réalisation privée à Méré. Cœur d'Yvelines a compétence pour intervenir en cas de carence de l'initiative privée afin de répondre aux enjeux suivants :

- faire émerger une offre de tiers-lieux répondant aux attentes et aux besoins des travailleurs à distance ;
- faire émerger une offre de services répondant aux attentes des employeurs ;
- offrir une alternative de travail aux travailleurs indépendants, aux entrepreneurs, TPE,...
- poursuivre le développement économique du territoire.

L'étude menée en 2017 sur l'opportunité de développement de tiers-lieux sur le territoire a permis de déterminer des localisations idéales avec un potentiel d'utilisateurs. Il s'agit des communes de Jouars-Pontchartrain, Montfort-L'Amaury, Neauphle-le-Château, La Queue-Lez-Yvelines et Gambais.

Quatre tiers-lieux sont présents sur le territoire. Deux initiatives privées à Méré et deux initiatives publiques. Une première sur la commune de Jouars-Pontchartrain, par l'aménagement de près de 400m² d'espace de tiers-lieux. Une seconde sur la commune de Thoiry, dans le bâtiment abritant la Maison des services publics.

Le déploiement du haut débit et de la fibre est effective sur le territoire, Cœur d'Yvelines ayant adhéré à Seine Yvelines Numérique en charge du déploiement.

4.4. Le patrimoine et l'accès à la culture

La valorisation du patrimoine, du tourisme et des produits locaux occupe une place essentielle dans la politique de Cœur d'Yvelines en :

- renforçant l'identité rurale du territoire ;
- invitant à la découverte du patrimoine local par les moyens numériques ;
- référençant les producteurs locaux.

Cœur d'Yvelines entend mener des actions afin de faire mieux connaître le patrimoine situé sur son territoire. Ainsi, elle mènera des actions en synergie avec les communes lors des journées du patrimoine. De plus, l'identification des parcours et ballades sur le territoire permettra de proposer au public, via une application dédiée, de découvrir le territoire et son patrimoine remarquable.

4.5. La politique sportive

Les équipements sportifs gérés par Cœur d'Yvelines sont destinés, en priorité, aux élèves des écoles du territoire afin de répondre au programme « savoir nager » pour les plus jeunes. La Communauté de Communes a également investi pour faciliter l'accueil des publics PMR pour les deux bâtiments dont elle a compétence : la piscine et le gymnase situés à Montfort-L'Amaury.

ARTICLE 5 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet ou de son représentant et du Président de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le Préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

ARTICLE 6 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Les signataires pourront associer à leurs travaux les représentants des institutions (Chambres consulaires, conseil de développement du territoire...) selon les actions discutées.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association pourraient être définies par la convention d'initialisation ou le comité de pilotage.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourrait être présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation s'engagent ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Neauphle-Le-Château, le 5 janvier 2022

Le Président



Monsieur Hervé PLANCHENAU

Pour le Préfet

et par délégation

La Sous-préfète de Rambouillet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hélène Geronimi', written over a horizontal line.

Hélène GERONIMI

Annexes :

1. Les principales fiches action
2. Les indicateur de suivi (liste figurant dans l'annexe de la circulaire CRTE)

Version du 4 avril 2019

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Commune Cœur d'Yvelines

Volet : cohésion des territoires

ACTION N° 01 : Installation d'un terrain multisports à GAMBAIS

Dernière date de mise à jour : 22/05/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Gambais

L'action en un mot

L'action consiste à mettre à la disposition des administrés une structure de loisirs et sportive de plein air sur le territoire.

Description détaillée

Le Maire de Gambais et son conseil souhaitent mettre à la disposition des administrés une structure de loisirs et sportives de plein air sur le territoire. Il a donc été décidé de créer un terrain multi sports afin de toucher la jeune population et les scolaires et toutes autres personnes souhaitant pratiquer une activité physique.

Cette structure sera composée d'une plateforme d'évolution sportive en enrobé ou béton poreux peint de 40m X 20 et d'une structure City Park composé d'une main courante sur la périphérie de l'implantation, de 6 paniers de basket, deux de but de type handball et de 4 buts de type Brésilien. Les élévations seront en résine ou PVC recyclé imitant le bois de 30m X 15m. Une aire de jeux extérieure de type basket 3 contre 3 sera également créé pour plus de co-activité.

Le coût de cette installation est de 77 740€ HT

Calendrier prévisionnel

La date d'exécution souhaitée serait entre septembre en Octobre 2021

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 77 740,00 €

Description des coûts : Fourniture et pose d'un terrain multisports

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021
Préfecture	DETR	23 322,00€
AGENCE NATIONALE DU SPORT		38 870,00€
Commune		15 548,00€

Objectifs et évaluation

Toucher la jeune population et les scolaires et toutes autres personnes souhaitant pratiquer une activité physique

Version du 4 avril 2019

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Commune Cœur d'Yvelines

Volet : cohésion des territoires

ACTION N° 02 : Installation d'un City Park à Saint-Rémy l'Honoré

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Saint-Rémy l'Honoré

L'action en un mot

L'action consiste à mettre à la disposition des administrés une structure de loisirs et sportive de plein air sur le territoire.

Description détaillée

Le Maire et son conseil souhaitent mettre à la disposition des administrés une structure de loisirs et sportives de plein air sur le territoire.

La présence d'un équipement pour la commune apporterait plusieurs avantages :

- un lieu de vie et de rencontre. Ainsi des personnes qui ne se connaissent pas pourront faire du sport ensemble. Comme un club, des liens se créeront et les gens se rapprocheront.
- Il permettra à toute personne de s'adonner à de nombreuses activités physiques et sportives.

Il se compose d'un city stade et de deux espaces sportifs multigénérationnels.

Le coût de cette installation est de 179 888,25€ HT

Calendrier prévisionnel

La date d'exécution pourrait être sérieusement envisagée pour 2022.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 179 888,25 €

Description des coûts : Création d'un city park

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
Commune	20%	€

Objectifs et évaluation

La présence d'un équipement pour la commune apporterait plusieurs avantages :

- un lieu de vie et de rencontre. Ainsi des personnes qui ne se connaissent pas pourront faire du sport ensemble. Comme un club, des liens se créeront et les gens se rapprocheront.
- Il permettra à toute personne de s'adonner à de nombreuses activités physiques et sportives.

Version du 4 avril 2019

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Commune Cœur d'Yvelines

Volet : transition écologique

ACTION N° 03 : Travaux de géothermie et pose d'une pompe à chaleur dans le cadre de la restructuration du musée des Arts Naïfs

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Vicq

L'action en un mot

L'action consiste à créer un nouveau système de chauffage basé sur la géothermie pour le musée des Arts Naïfs de Vicq.

Description détaillée

Dans le cadre du projet de la réhabilitation du musée des arts naïfs de Vicq, la commune de Vicq envisage de recourir à une production d'énergie par pompe à chaleur géothermique pour satisfaire les besoins de chauffage du bâtiment.

La solution technique retenue est le remplacement des émetteurs, afin de couvrir 100% des besoins en chaud par la géothermie. Cette solution nécessite l'installation de nouveaux émetteurs, de 20 sondes géothermiques verticales de 150 mètres chacune ainsi que d'une Pompe à Chaleur eau glycolée/eau.

Le coût de cette installation est de 438 429,33€ HT

Calendrier prévisionnel

La date d'exécution souhaitée serait entre septembre en Octobre 2021

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 438 429,33,00 €

Description des coûts : Création d'un système de chauffage par géothermie et pose d'une pompe à chaleur adéquate

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021

Objectifs et évaluation

La restructuration du musée des Arts Naïfs de Vicq permettra à terme sa réouverture au public dans des conditions optimales et la commune s'inscrit dans une démarche environnementale pour ce projet.

Version du 4 avril 2019

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Commune Cœur d'Yvelines

Volet : cohésion des territoires

ACTION N° 04 : Création d'une sente piétonne, entre le cœur du village et les écoles et ASLH

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Villiers Saint Frédéric

L'action en un mot

L'action consiste à créer une sente piétonne entre le cœur du village et les écoles.

Description détaillée

La création d'une sente représente trois types de besoins

- La liberté de déplacement : les piétons font des déplacements courts dans toutes les directions. Ce sont des usagers très mobiles, présents partout dans la ville. Leurs déplacements ne se limitent pas à un nombre de « circuits ».
- Des liaisons pratiques : les piétons se déplacent lentement. Par conséquent, cherchant à atteindre leur destination au plus vite, ils acceptent mal les détours d'une part, les temps d'attente aux traversées d'autre part.
- La sûreté, la sécurité et l'agrément des itinéraires : les itinéraires dangereux, du point de vue de l'insécurité routière, ainsi que les itinéraires de mauvaise qualité, ne sont pas utilisés. En outre, il existe des besoins spécifiques liés à certains piétons. Ainsi les personnes âgées rencontrent des difficultés lors des traversées de chaussée, du fait notamment de leur faible vitesse de déplacement.

L'éclairage, une donnée importante pour l'utilisation des sentes

Le choix de mats d'éclairage led autonomes solaires offre, l'avantage de se faire sans raccordement au réseau électrique. C'est une excellente solution quand il convient d'éclairer un sentier existant sans effectuer de tranchée. Les travaux sont plus simples à mettre en œuvre et moins onéreux. Il n'y a plus de frais de fonctionnement lié à la consommation et les batteries sont suffisamment performantes pour durer une vingtaine d'année.

Dans ce cas, la détection de présence est à privilégier pour optimiser l'utilisation de la batterie et augmenter sa durée de vie. D'autre part, la détection de présence diminue aussi la « pollution lumineuse », un geste pour la planète tout en maintenant un service optimal.

Un impératif que le chemin soit bien exposé au soleil (EST-OUEST-SUD et avec un minimum d'obstacle

Le budget pour ce type d'aménagement est considéré comme « moyen » à « élevé » suivant le matériel choisi.

Le coût de cette installation est estimée à 40 000,00€ HT

Calendrier prévisionnel

La date d'exécution souhaitée serait Courant 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 40 000,00 €

Description des coûts :

1. Acquisition du terrain (emplacement réservé N° 5 du PLU d'une surface estimée à 486m², suite à la division d'une parcelle et la vente en 3 lots).
2. Création d'un cheminement d'une largeur de 120 à 150 cm, revêtement à définir.
3. Pose de bornes d'éclairage piétons pour une sécurisation de l'utilisateur et une vision claire (à détection et/ou solaires)
4. Pose de bancs et corbeilles de propreté... (matériaux à définir).
5. Végétalisation des espaces verts (engazonnement et création de massifs d'arbustes de graminées et de vivaces).
6. Signalétique

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022

Objectifs et évaluation

Aménagement piéton, favorisant les déplacements sécurisés sans emprunter la rue Charles de Gaulle (axe majeur de la commune au gabarit des trottoirs réduit), permettant d'aller du cœur du village (mairie/ médiathèque/ salle de musique/ gymnase/ MTL) vers les écoles élémentaires, maternelle, ALSH, quartiers Châtaigniers, Oréa, gare, route de Saint-Germain, lycée.

Version du 4 avril 2019

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Commune Cœur d'Yvelines

Volet : transition écologique

ACTION N° 05 : Rénovation énergétique des écoles de la commune de Garancières

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Garancières

L'action en un mot

L'action consiste à faire la rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire suite à l'audit diligenté par la CC Cœur d'Yvelines

Description détaillée

Dans le cadre des rendus de l'audit énergétique élaboré en 2018/2019, la rénovation énergétique de ces deux écoles paraît nécessaire. Il s'agit d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments mais aussi le confort de ses usagers.

Les travaux porteront sur l'isolation des murs et des toitures, la réfection des chaufferies, la mise en place de led, ainsi que la réfection des menuiseries.

Le coût de cette installation est estimé à 343 200,00€ HT

Calendrier prévisionnel

La date d'exécution se situerait courant 2022/2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 343 200,00 € HT

Description des coûts : Rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Garancières

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022

Objectifs et évaluation

Rénovation énergétique des bâtiments scolaires afin de réussir la transition énergétique et le confort des usagers du site.

Version du 4 avril 2019

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Commune Cœur d'Yvelines

Volet : Petite Ville de Demain

ACTION N° 06 : Etudes et diagnostics préalable au plan opérationnel du projet PVD

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Beynes

L'action en un mot

L'action consiste à élaborer via des études et des diagnostics, le plan guide opérationnel de la commune pour le volet Petite Ville de Demain.

Description détaillée

La mairie de Beynes a été retenue pour le projet Petite Ville de Demain, afin de prioriser et obtenir un plan opérationnel, le chargé de projet diligente des études et des diagnostics.

Le coût de ces études et diagnostics est estimé à 230 000,00€ HT

Calendrier prévisionnel

La date d'exécution serait courant 2021/2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Département-Ingeniery	Plan guide opérationnel (30%) Etude de faisabilité et programmation - Equipements publics et accès (Parc au Val des 4 Pignons) (20%)	S2 2021		
ANCT	Plan guide opérationnel (20%) Etude circulation/transport et mobilité douce (25%) Etude de faisabilité et programmation - Equipements publics et accès (Parc au Val des 4 Pignons) (50%)	S2 2021		
BDT	Plan guide opérationnel (20%) Etude du foncier (25%) Etude Habitat (25%)	S2 2021		
CEREMA	Etude du foncier (25%) Etude circulation/transport et mobilité douce (25%) Etude Habitat (50%) Etude du patrimoine architectural et paysager (25%)	S2 2021		
Région IDF	Etude circulation/transport et mobilité douce (25%)	S2 2021		
Commune	Plan guide opérationnel (20%) Etude du foncier (50%) Etude circulation/transport et mobilité douce (25%) Etude environnement et risques (50%) Etude Habitat (75%) Etude du patrimoine architectural et paysager (75%) Etude de faisabilité et programmation - Equipements publics et accès (Parc au Val des 4 Pignons) (30%)	S2 2021		

Budget prévisionnel

Montant total : 230 000,00 €HT

Description des coûts : Etudes et diagnostics du projet Petite Ville de Demain

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	S2 2021
Département-Ingénierie	Cf tableau	
ANCT	Cf tableau	
BDT	Cf tableau	
CEREMA	Cf tableau	
Région IDF	Cf tableau	
Commune	Cf tableau	

Objectifs et évaluation

Préparation du plan opérationnel du projet Petite Ville de Demain

Aménagement et Environnement	Eco-quartier	Ville	Création d'un éco-quartier sur le quartier du Val des 4 Pignons : - Equipements - Logements - Espaces publics	Réflexion à intégrer dans les études de Petites Villes de Demain
Urbanisme	Reconstruction du Collège François Rabelais	Département	Reconstruction de l'équipement sur une nouvelle parcelle foncière	Phase études en cours
Urbanisme	Plan Local d'Urbanisme	Ville	Révision du Plan Local d'Urbanisme	Lancement de la phase études en cours
Urbanisme	Dématérialisation des autorisations d'urbanisme	Ville	Obligation à partir du 1er janvier 2022 de disposer d'outils de dématérialisation pour les demandes d'urbanisme	En cours
Environnement	Atlas de la biodiversité	Ville	Outil d'aide à la décision pour les élus afin d'avoir une meilleure connaissance de la biodiversité sur le territoire, notamment au vu de la révision du PLU	En cours
Environnement	Renaturation de la Mauldre	Ville	Réamandrage de la Mauldre Réflexion sur les aménagements urbains à proximité	Phase étude finalisée (bureau d'étude) Phase programmation en cours
Service travaux /Urbanisme	Itinéraires vélos	Ville	Parcours expérimentation vélos sur l'ensemble de la commune	En cours
Service travaux	Equipements publics	Ville	Réhabiliter/Rénover les équipements dans le quartier des Val des 4 Pignons	Phase études en cours (en lien avec Petites Villes de Demain)
Service travaux	Voirie	Ville	Requalifier la voirie et les espaces publics dans l'ensemble de la Ville	En cours (certains aspects en lien avec Petites Villes de Demain)
Service travaux	Parc de stationnement et circulation	Ville	Restructurer le stationnement à l'échelle de la Ville et les voies de circulation dans certains secteurs (notamment la rue principale du Centre-Bourg). Favoriser les liaisons douces	En cours (certains aspects en lien avec Petites Villes de Demain)

Version du 4 avril 2019

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Commune Cœur d'Yvelines

Volet : amélioration de l'offre au public

ACTION N° 07 : Extension du cimetière de la commune des Mesnuls

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune des Mesnuls

L'action en un mot

L'action consiste à procéder à l'extension du cimetière actuel qui ne dispose que de quelques places restantes.

Description détaillée

La commune souhaite procéder à l'extension du cimetière de la commune qui ne dispose que de quelques places restantes. L'offre au public n'est pas suffisante actuellement sur ce volet.

Le coût de cette installation est de 200 988,18€ HT

Calendrier prévisionnel

La date d'exécution souhaitée serait fin 2021

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Préfecture des Yvelines	DETR			
Etat				
Commune				

Budget prévisionnel

Montant total : 200 988,18 €HT

Description des coûts : Extension du cimetière

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021
Préfecture	DETR	70%€
Etat		100 000,00€
Commune		71 000,00€

Objectifs et évaluation

